

Contribution Familiale Annuelle

REGLEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

	3ème Prépa-Métiers			CAP et Bacs Professionnels		
	Année 2022/23	1 ^{er} règlement	solde en 9 fois par prélèvement, chèques, espèces ou EcoleDirecte	Année 2022/23	1 ^{er} règlement	solde en 9 fois par prélèvement, chèques, espèces ou EcoleDirecte
TARIFS	680 €	77 €	67 €	770 €	77 €	77 €

En cas de difficultés financières ne pas hésiter à prendre contact avec la comptabilité.

REMARQUE :

- En cas de désistement avant la rentrée scolaire l'acompte de **77€** ne sera pas remboursé,
- Réduction de 10 % pour le 2^{ème} enfant, 15% pour le 3^{ème} enfant et 20% pour le 4^{ème} enfant d'une même famille (sur présentation du livret de famille) sera appliquée lors de la facturation,
- Si vous quittez le lycée au cours de l'année scolaire (démission, exclusion de l'établissement) la contribution est due jusqu'à la fin du mois de départ (10% du montant annuel par mois), à laquelle s'ajoute des frais de dossiers s'élevant à 10 % du montant annuel.
- La contribution comprend l'assurance scolaire obligatoire auprès de la Mutuelle Saint Christophe, certaines fournitures ainsi que les cotisations qui sont reversées aux différents organismes qui forment la structure administrative de l'enseignement catholique.

Règlement possible en 1 ou 9 fois.